

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le sept février 2020, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : 6 : Guy CHARRON - Marcelle DUPONT - François NOUGIER - Sophie VALLA
Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Pouvoirs : /

Absents : /

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

DEL14/2020 : BUDGET - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans 2020, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	INTITULÉS	DÉPENSES
023	023	Virement à la section d'investissement	8 125.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			8 125.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :

ARTICLES	CHAPITRE	INTITULÉS	RECETTES
7061	70	Transport de voyageur	8 125.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			8 125.00 €

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

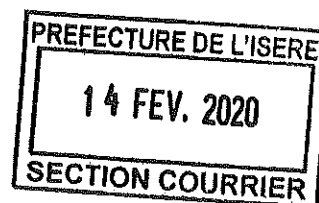
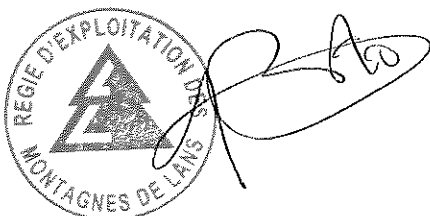
ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
2151	21	400	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 125.00 €
2182	21	201	Matériel de transport	4 000.00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				8 125.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
021	021		Virement de la section d'exploitation	8 125.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				8 125.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions ci-dessus.

Le Président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le sept février 2020, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : 6 : Guy CHARRON - Marcelle DUPONT - François NOUGIER - Sophie VALLA
Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Pouvoirs : /

Absents : /

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

DEL15/2020 : ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A - CHOIX ET OPTIONS

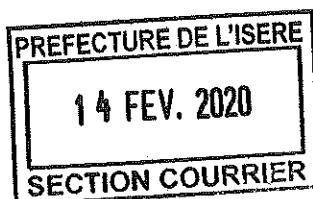
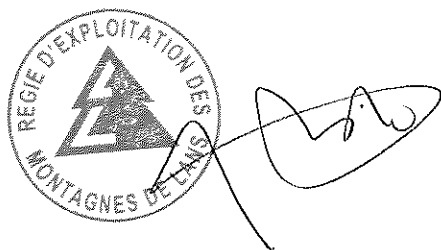
Il est proposé au conseil d'administration de statuer sur l'assujettissement à la TVA du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans ainsi que des options choisies en la matière.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

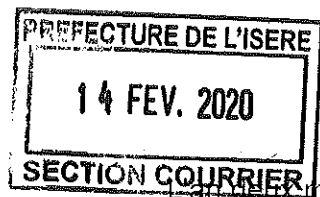
- décide d'opter pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans,
- dit que l'option choisie pour cet assujettissement à la TVA est le réel normal avec une périodicité mensuelle et ce à compter du 1er janvier 2020.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette démarche.

Le Président

Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Le dix-neuf février, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le sept février 2020, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : 6 : Guy CHARRON - Marcelle DUPONT - François NOUGIER - Sophie VALLA
Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Pouvoirs : /

Absents : /

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

**DEL16/2020 : PERSONNEL – REGIE DES REMONTEES MECANQUES – TARIFICATION
PERSONNEL 2019/2020**

Le président indique qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°13/2020 portant sur le même objet afin d'intégrer la prime de nivoculture. Sur la proposition du Directeur, le Conseil d'Administration fixe de la façon suivante la tarification du personnel saisonnier de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans en application de la nouvelle classification des emplois :

1) Salaires

* du niveau de rémunération de base 201 à 208 + 3 %

* du niveau de rémunération de base 209 à 217 + 2 %

* du niveau de rémunération de base 218 à 235..... + 1 %

a) INDEMNITE DE PANIER..... 7.06 €/jour

b) PRIME DE TECHNICITE *..... 55.34 €/mois

c) INDEMNITE D'EQUIPEMENT..... 62.41 €/mois**

d) PRIME DE LANGUES*..... 55.34 €/mois**

e) PRIME DE NIVOCULTURE 55.34 €/mois

*Pour les perchistes affectés au Domaine débutant et à des téléskis non automatiques, les daineurs, et les pisteurs.

**Pour les pisteurs

***Pour les salariés justifiant d'un diplôme ou attestation reconnus.

2) Fixe l'effectif maximal du personnel nécessaire par service :

Service des caisses..... 8

Service des Remontées Mécaniques..... 20

Service des Pistes.....	10
Service Secrétariat.....	1

3) Evolution de carrière des employés saisonniers : NR = Niveau de rémunération de base :

a) Service des Remontées Mécaniques : application de la butée progressive au bout de 2 saisons

Indice d'entrée :

Sans diplôme	NR 201	=>	Nr 203 au bout de 2 saisons
Avec diplôme	NR 203	=>	Nr 205 au bout de 2 saisons

b) Service des Pistes :

Pisteur 1 ^{er} degré	NR 205	=>	Nr 207	Au bout de 2 saisons
Pisteur 2 ^{ème} degré	NR 207	=>	Nr 209	Au bout de 2 saisons
Pisteur 3 ^{ème} degré	NR 209	=>	Nr 215	Au bout de 2 saisons

c) Service des Caisses :

Niveau minimum	NR 204	=>	Nr 206	Au bout de 2 saisons
Formation bac ou tourisme	NR 207	=>	Nr 210	Au bout de 2 saisons

d) Service Damage :

Niveau minimum (sans diplôme, sans expérience)	NR 206	=>	Nr 208	Au bout de 2 saisons
Si diplôme	NR 208	=>	Nr 213	Au bout de 2 saisons
Si niveau de responsabilité	NR 212	=>	Nr 217	Au bout de 2 saisons

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que la présente annule et remplace la délibération n°13/2020 portant sur le même objet ;
- adopte les dispositions ci-dessus ;
- Décide d'appliquer la nouvelle classification des emplois mise en place par la Convention Collective de Domaines Skiables de France à effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- Décide d'autoriser le versement d'indemnités représentatives de congés au personnel saisonnier de la Régie des Remontées Mécaniques ;
- Prend acte que pour tous les saisonniers la durée de la journée de solidarité est proratisée en fonction du protocole d'accord mis en place lors de l'application des 35 heures et de la Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et est donc fixée à 1 H 52 non rémunérée ;
- Décide de solliciter auprès de la DIRECCTE une dérogation visant à porter la limite annuelle du contingent d'heures supplémentaires à 130 heures ;

Le président
Jean-Charles TABITA



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le sept février 2020, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : 6 : Guy CHARRON - Marcelle DUPONT - François NOUGIER - Sophie VALLA
Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Pouvoirs : /

Absents : /

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

DEL17/2020 : NOM DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS

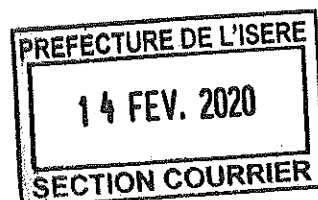
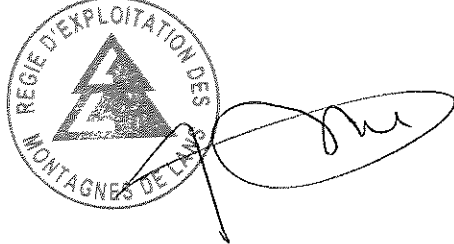
Le président précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de préciser le nom de la régie des remontées mécaniques afin de fixer définitivement sa dénomination juridique.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que la dénomination juridique de la régie à personnalité morale et autonomie financière pour la gestion du domaine skiable alpin et nordique, incluant l'exploitation des remontées mécaniques et des équipements de neige de culture, ainsi que le service des pistes est " régie d'exploitation des montagnes de Lans" à compter du 1er janvier 2020.

Le président

Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le sept février 2020, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : 6 : Guy CHARRON - Marcelle DUPONT - François NOUGIER - Sophie VALLA
Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Pouvoirs : /

Absents : /

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

DEL18/2020 : CONVENTION DE FACTURATION DE PERSONNEL

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver une convention de facturation de personnel avec la SEVL, société exploitant les remontées mécaniques de Villard de Lans, pour le prêt d'un pisteur lors de la saison hivernale 2019/2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité;

- APPROUVE la convention de facturation de personnel ;

- AUTORISE Monsieur le directeur à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le président

Jean-Charles TABITA

